

Date
de
convocation :
12/01/2026

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE DUNIERES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze janvier deux mille vingt-six à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Jean Pierre NOUVEL, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (17).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Florian CHAUDIER (pouvoir à Pierrick MARCON), Christophe MOULIN (3).

Absentes : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN, Fanny MOURIER (3).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Ouverture du ¼ du BP 2026 – section investissement.

DCM 20260115-3

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lorsque le budget n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales permet d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur Le Maire informe qu'il convient que le Conseil Municipal l'autorise à engager les dépenses d'investissement 2026 avant le vote des budgets primitifs 2026 (budget principal et budgets annexes) dans la limite du ¼ des crédits votés en 2025 conformément à la nomenclature budgétaire M57.

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées budget Commune :

AR Prefecture

043-214300873-20260115-DCM20260115_3-DE
Reçu le 29/01/2026

Chapitre	Crédits 2025 (BP+DM) (a)	RAR 2025 reportés au BP 2026 (b)	TOTAL c =a-b	Calcul du quart des crédits ouvrables
13	- €	- €	- €	- €
20	637 191.09 €	63 491.80 €	573 699.29 €	143 424.82 €
204	110 345.95 €	23 263.52 €	87 082.43 €	21 770.61 €
21	1 185 337.73 €	301 764.47 €	883 573.26 €	220 893.32 €
23	911 366.94 €	145 830.90 €	765 536.04 €	191 384.01 €
458101	1 000.00 €		1 000.00 €	250.00 €
458102	- €		- €	- €
TOTAL	2 845 241.71 €	534 350.69 €	2 310 891.02 €	577 722.76 €

Soit par article :

Chapitre	Désignation chapitre	article N°	Désignation	Montant TTC
20	Immobilisations incorporelles	202	Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	5 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	138 424,82 €
				143 424,82 €
204	Subventions d'équipement versées	204182	Subv org.publics divers - Bâtiments et installations	21 770,61 €
21	Immobilisations corporelles	2152	Installations de voirie	83 000,00 €
		215731	Matériel roulant	40 000,00 €
		21578	Autre matériel technique	20 000,00 €
		2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	9 393,32 €
		2116	Cimetière	5 000,00 €
		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €
		21848	Autres matériels de bureau et mobilier	5 000,00 €
		215738	autre matériel et outillage de voirie	2 500,00 €
		2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €
		215741	Installations matériel et outillage des cantines scolaires	2 000,00 €
AR Prefecture		2111	Terrains nus	27 000,00 €
043-214300873-20260115	DCM20260115_3-DE	2128	Autres agencements et aménagements	2 500,00 €
Reçu le 29/01/2026		21838	autre matériel informatique	1 500,00 €

		21318	Constructions autres bâtiments publics	13 000,00 €
				220 893,32 €
23	Immobilisations en cours	2313	Constructions (en cours)	153 000,00 €
		2312	Agencements et aménagements de terrains (en cours)	11 000,00 €
		238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	27 384,01 €
				191 384,01 €
		458101	Opération sous mandat	250,00 €
				577 722,76 €

Montant budgétisé dépenses d'investissement (exercice 2025) = 2 310 891,02 €

L'enveloppe du quart ventilable est de 577 722,76 € (25% du montant précédent).

L'enveloppe de crédit ouverts par anticipation retenue est de **577 722,76 €**

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON

AR Prefecture

043-214300873-20260115-DCM20260115_3-DE
Reçu le 29/01/2026